COMPTE-RENDU DE VISITE DU SPIP DU CP SUD FRANCILIEN.

Le vendredi 07 octobre 2022.

Le présent compte-rendu a été rédigé à la suite des constatations faites pendant notre visite et des propos recueillis par **FO Justice CPIP** auprès des collègues rencontrés.

SPIP DU CP SUD FRANCILIEN et CNE

SPIP du CP :

Lors de notre visite au SPIP MF de Réau les agents nous ont fait part de leur profond mal-être professionnel. Entre une charge de travail conséquente due à la multiplication des instances (5CAP PS /mois, 2TAP /mois, 5Débats contradictoires/mois, 1CAP RPS/mois, des CPU suicide, indigence, classement…) et à la présence de 3 juges d'application des peines, les collègues ne peuvent pas se concentrer sur leur cœur de métier.

En premier lieu, l'ensemble des agents nous a indiqué avoir des difficultés de communication avec leur DPIP de proximité. Il semble que la direction adopte des comportements et tiendrait des propos déplacés à l'encontre des agents en exercice.

FO Justice CPIP tient à rappeler que le savoir être et le savoir faire font partis à part entière de nos métiers aussi, nous alertons sur l'importance de tenir des propos adaptés au cadre professionnel.
La stigmatisation de certains agents peut également être assimilée à du harcèlement professionnel et **FO Justice CPIP** ne manquera pas d'alerter les instances compétentes en la matière si les agissements décrits lors de notre visite persistaient.

Nous avons conseillé aux collègues de rédiger un compte rendu professionnel (CRP) à chaque fois que les propos tenus ne seront pas adaptés au cadre de travail.

De plus, les agents souhaiteraient également se voir transmettre les documents suivants :

- Comptes rendus des réunions,
- Planning du mois en cours.

De même, les « règles » en matière d'accompagnement des permissions de sortie restent obscures. Les agents féminines auraient eu la consigne d'effectuer les accompagnements PS avec des collègues PS masculin uniquement ou des gradés. Si nous comprenons l'intérêt d'être deux agents lors de cet acte professionnel, le reste est inadmissible. Nous appelons à faire cesser cette discrimination sexiste.

FO Justice CPIP reste également dubitatif concernant certaines spécificités matérielles :

- l'obligation de fermer les bureaux du SPIP du fait de vols ayant eu lieu au sein du centre pénitentiaire. Le passe-partout du SPIP doit être accessible à tous les agents dans les heures d'ouverture afin que chacun puisse avoir accès aux dossiers.
- la voiture de service en panne depuis la mi-septembre, alors que le SPIP 77 est confronté à un manque de véhicules.

CNE :

Les collègues du CNE nous ont fait part d'une ambiance de service positive.
Cependant il est à noter que, comme à son habitude, le nombre de prise en charge par CPIP n'est pas respecté. Alors que les préconisations de la DAP indiquent 7 détenus par CPIP, à ce jour les collègues ont en charge 9 dossiers. **FO Justice CPIP** alerte quant à cette situation et tient à rappeler qu'un travail de qualité peut être effectué lorsque l'administration en donne les moyens à ses agents, surtout lorsque les CPIP affectés sur le CNE sont majoritairement des jeunes titulaires.

Les collègues du CNE souhaiteraient également être intégrés à la prochaine journée départementale organisée par le SPIP 77.

FO Justice CPIP a bon espoir que la direction du SPIP de REAU va comprendre l'importance de faire évoluer les relations professionnelles vers plus de respect mutuel et de professionnalisme afin que chacun puisse exercer son emploi dans les meilleures conditions. Si tel n'était pas le cas, notre organisation syndicale saisira les instances dédier à ce type de problématiques.

FO Justice CPIP – le 13/10/2022.